



Mairie de Remouillé
1 rue de l'Hôtel de Ville
44140 Remouillé

2026-31-AT

**ARRÊTÉ DE VOIRIE
PORTANT PERMISSION DE VOIRIE
POUR DES TRAVAUX DE REPRISE DU RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES
CHAPELLE GARREAU – RUE BASSE RUE**

La Mairie de Remouillé,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,
VU le code de la route et notamment les articles L 411.8, R 411.25 à R 417.28,
VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
VU la demande formulée par la société Lefevre Centre Ouest,

CONSIDÉRANT la réalisation de travaux de reprise du réseau d'eau pluviales, à la Chapelle Garreau rue Basse Rue.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Du 9 mars 2026 au 23 mars 2026, le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : reprise du réseau d'eau pluviales, à la Chapelle Garreau rue Basse Rue.

ARTICLE 2 : Prescriptions techniques particulières :

Le pétitionnaire ou l'entreprise missionnée sont informés qu'ils doivent se renseigner pour connaître l'existence d'ouvrages à proximité de leur projet. La réalisation de tranchées, d'implantation de porteurs et chambres feront l'objet du respect des préconisations propres à ces travaux (distances, profondeurs, grillage avertisseurs, remise en état à l'identique, etc.)

ARTICLE 3 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – 8^{ème} partie « signalisation temporaire ». La fourniture et la pose de la signalisation seront assurées par la société Lefevre Centre Ouest.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du rétrécissement ainsi que dans la commune de Remouillé.

ARTICLE 6 : La Directrice Générale des Services et Monsieur l'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Aigrefeuille Sur Maine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Remouillé, le mercredi 4 mars 2026
Le Maire,
Jérôme LETOURNEAU



**Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis
de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux**
Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5
Gestionnaires des réseaux routiers


N° 14023*01

Le demandeur Particulier ☐ service public ☐ maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ entreprise ☐

Nom : Lefevre Centre Ouest Prénom : _____
Dénomination : _____ Représenté par : Pascal LIMOUSIN
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : 4, rue Gutenberg
Code postal 44385 Localité : Sainte Luce sur Loire Pays : France
Téléphone 0646402316 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : pascal.limousin @ lefevre.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____
Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : _____ @ _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
Hors agglomération ☐ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
Rue Basse Rue (voir)
Code postal 44140 Localité : Remouille (Pic)
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : _____
Référence cadastrale : Section(s) : _____ Parcelle(s) : _____ Lieu-dit : _____

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ☒ ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
En retrait de l'alignement	_____ mètres	_____ mètres	_____ mètres

Dépôt ou Stationnement ☐ ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ☐ ⁽²⁾ Aménagement d'accès ☐ ⁽²⁾ Ouvrages divers ☐ ⁽¹⁾

Station service ☐ Renouvellement ☐ Création ☒

Autres ☒ Reprise réseau EP Chapelle Gaudin

Date prévue de début d'application 09032026 Durée d'application (en jours calendaires) : 15

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale ☐ Prolongation ☐ référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux ☐ Benne ☐ Grue ☐ Etalage ☐
Echafaudage ☐ Mobilier urbain ☐ Terrasses de café ☐ Vente le long de la voie ou sur aire de service ☐
Autres (à préciser) ☐ :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie mètres de la saillie mètres
des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé ☐ : Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres
Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau :
Sans franchissement de fossé ☐ Largeur de l'aménagement mètres

Ouvrages divers ⁽¹⁾

Travaux sur ouvrages existants ☒ Installation nouvelle ☐

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable ☐ Eaux pluviales ☒ GDF ☐ Opérateurs réseaux ☐
Eaux usées ☐ EDF ☐ Autres (à préciser) ☐ :

Sous voirie

Tranchée longitudinale mètres
Tranchée transversale 2 mètres
Fonçage mètres

Sous accotement ou trottoirs

..... mètres
..... mètres
..... mètres

Aménagement de surface ou équipements :

Stationnement ☐ Arrêt bus ☐ Passage supérieur ou inférieur ☐ Équipements de la route ☐
Autres (à préciser) ☐ :

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

Voir PIC

1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000^{ème} ☐ (3) Photos ☐

2 - Pièces complémentaires par nature de demande**2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb**

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème} ☐

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} ☐ Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème} ☐

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème} ☐

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 02 03 2026 à Sainte Luce sur Loire

Nom : LIMOUSIN Prénom : Rscap Qualité : cdt

(3) Extrait cadastral ou équivalent

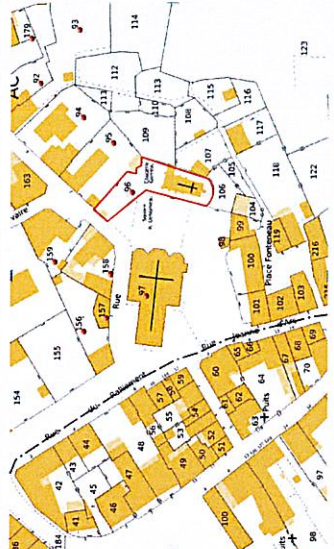
MAITRISE D'OUVRAGE
Mairie de REMOUILLE
1, rue de l'Hôtel de Ville
44 140 - REMOUILLE

MAITRISE D'OEUVRE
Cabinet S.C.P Forest-Debarre
211, Boulevard August Penneau
44 300 - NANTES

REMOUILLE
CHAPELLE GARREAU

LEFEVRE 10. Fev. 2025 Ech : 4/1 Unit : M Format: A3

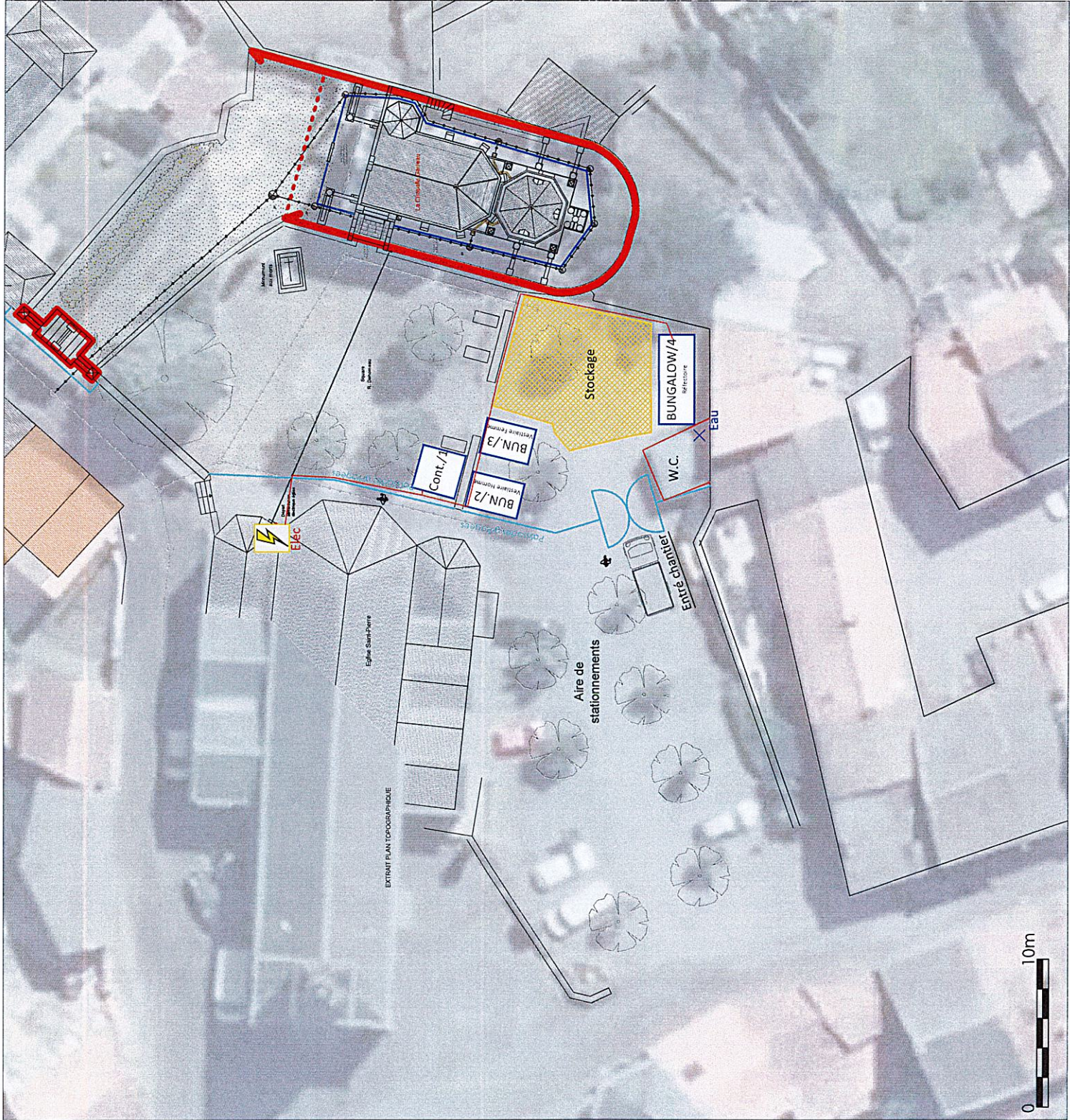
PLAN D'INSTALLATION DE CHANTIER
- BASE-VIE -



NOTES

- Un passage est conservé le long de l'église dans le square

1. Containeur
2. Vestiaire Homme
3. Vestiaire Femme
4. Réfectoire



Légende :

- Gaine de $\varnothing 90 \times 2$
- Gaine fibre de $\varnothing 40 \times 2$
- EP
- Drain

Proposition passage des réseaux électriques, fibre, drain et EP

ECH : 1/22

02/03/2026

REMOUILLE
LA CHAPELLE GARREAU

LEFEVRE
CENTRE OUEST

